



Rénovation cage d'escalier - diagnostic amiante plomb ?

Par **thomaskuch**, le **09/03/2015** à **14:09**

Bonjour,

Suite au passage d'une commission effectuée par la mairie qui avait pour but de vérifier l'état de l'immeuble notamment l'état des parties communes, la propriétaire de l'immeuble dans lequel je loue un 2 pièces, a été obligée de réaliser des travaux de rénovation de la cage d'escalier dégradée.

Elle a fait faire des travaux à un de mes voisins, sans doute au black. Mais après un deuxième passage de la commission qui a constaté que les travaux avaient bien commencé, elle a décidé de ne pas achever la rénovation et les travaux se sont arrêtés au 1er étage. De plus, elle a dit que cela n'était pas nécessaire car dans les étages supérieurs « personne ne vient à part les locataires ».

Je suis en train de rédiger un courrier pour lui informer que je ferai le nécessaire afin qu'elle termine ces travaux.

Pour cela, j'aimerais savoir si les travaux de type grattage, enlèvement de l'ancien enduit, ouverture de fissures importantes, ponçage de l'ancienne peinture ont pu commencer sans avoir effectué un diagnostic amiante et plomb avant travaux indiquant la présence ou l'absence de ces matériaux ?

Ce type de travaux avait généré un empoussièrément très important en milieu occupé pendant à peu près une semaine et demi.

De plus, c'est un vieil immeuble qui date des années 70' et qui n'a connu aucune rénovation

depuis des années.

Merci d'avance.

Par **Lag0**, le **09/03/2015** à **15:26**

Bonjour,

Votre propriétaire a du faire établir un diagnostic amiante pour les parties communes. Il doit tenir ce diagnostic à la disposition des occupants des logements et des professionnels qui interviennent.

Pour le plomb, il me semble (à confirmer) que votre immeuble n'est pas concerné par le diagnostic.

Par **thomaskuch**, le **09/03/2015** à **17:21**

Merci de votre réponse.

Auriez-vous peut-être des textes de lois obligeant le propriétaire à faire établir ce diagnostic amiante?

Merci d'avance.

Par **Lag0**, le **09/03/2015** à **18:33**

Vous trouverez toutes les références à cette adresse :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F288.xhtml>